GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
COMMUNE DE KIISCHPELT

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE N° 2/2017 DU 19 MAI 2017

Annonce publique : 12 mai 2017
Convocation des conseillers : 12 mai 2017

Présents : M. Mayer, bourgmestre MM. Boumans, Kaiser ; échevins
MM. Klein, Koeune, L'Ortye, Patz conseillers
Absents : Excusé : Mme Lutgen-Lentz, conseiller
Non-excusé : –-

Rapport succinct

1. RECETTE

1.1. Étant des restants
1.2. Approbation des rôles sur la taxe sur les résidences secondaires et sur les chiens du 1er trimestre 2017

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'état des restants de l'exercice 2016, présenté par la receveuse, Madame Danièle Schmitz. Les chiffres exacts sont repris dans le tableau ci-dessous :

Total des restants à poursuivre	**58 503,80€**
Total des décharges proposées	**320,60€**
Total des arrérages	**58 824,40€**

Une décharge de 320,60€ est accordée à la receveuse pour restants irrécouvrables.

De même, le conseil approuve à l'unanimité les rôles sur la taxe sur les résidences secondaires et sur les chiens du 1er trimestre 2017.

2. BUDGET

2.1. Création d'articles budgétaires en relation avec le remboursement anticipé des emprunts existants
2.2. Décision de recourir à l'emprunt prévu au budget 2017

Afin de régulariser les écritures comptables dans le cadre de la mutualisation des emprunts communaux existants, il y a lieu de créer les deux articles budgétaires y afférents. D'un côté, l'emprunt procurant à la commune les fonds nécessaires à cette mutualisation sera inscrit au budget comme recette extraordinaire et de l'autre côté le versement de soldes restants dus aux instituts financiers respectifs seront inscrits comme dépenses extraordinaires. Le conseil communal approuve à l'unanimité la création de ces deux articles budgétaires.

Lors de l'établissement du budget 2017, il avait été décidé d'y inscrire un nouvel emprunt en hauteur de 2 millions d'euros. Ces fonds sont destinés au financement de l'aménagement du nouveau terrain de football à Wilwerwiltz et à la construction d'une station d'épuration à Alscheid. Considérant la situation favorable des marchés financiers, le conseil décide à l'unanimité de recourir à cet emprunt en sa totalité. Le collège échevinal est chargé de demander des offres auprès de trois instituts financiers luxembourgeois pour un emprunt de 2 millions d'euros sur une durée de vingt ans et à taux fixe.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1. Nomination définitive de l'ingénieur-technicien Monsieur André Weis
3.2. Prime unique pour les ouvriers communaux
3.3. Indemnité spéciale pour la secrétaire remplaçante
3.4. Fixation du montant du cadeau de pension d'un ouvrier communal et du secrétaire communal

Au vu des résultats excellents obtenus à l'examen d'admission définitif, Monsieur André Weis, ingénieur technicien de la commune, reçoit sa nomination définitive avec effet au 1er juin 2017.

Selon les dispositions de la circulaire ministérielle y relative, le conseil communal accorde aux ouvriers communaux le bénéfice de la prime unique pour l'année 2016 prévue par le règlement grand-ducal du 29 mars 2017 pour les fonctionnaires et employés communaux.

Le conseil communal accorde à l'unanimité une indemnité spéciale mensuelle de trente points indiciaires à la secrétaire remplaçante, Madame Viviane Funk et ceci pour toute la durée du remplacement, c'est-à-dire jusqu'à l'accomplissement des formalités permettant son accès à la carrière de secrétaire.

Après le départ en retraite de l'ouvrier communal, Monsieur Romain Schmitz en octobre 2016 et en vue du départ imminent du secrétaire communal Monsieur Pierre Paul Hinger, il est décidé unanimement de fixer pour chacun d'eux, le montant du cadeau de départ à 1 200€.

4. SERVICES COMMUNAUX – Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'une aire de collecte de déchets verts

Monsieur Philippe L'Ortye quitte la table pour les délibérations au sujet la convention relative à la mise à disposition d'une aire de collecte de déchets verts, puisque celle-ci a été conclue avec son frère.

Les autres membres du conseil communal approuvent à l'unanimité la convention conclue entre le collège échevinal et Monsieur David L'Ortye ayant pour objet la mise à disposition et la surveillance d'une aire de collecte de déchets verts aux citoyens de la commune de Kiischpelt et le transport de ces déchets vers les décharges régionales respectives.

Une fiche d'information distribuée à tous les ménages renseignera les citoyens du lieu et des heures d'ouverture de la décharge.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. Décomptes de divers projets
5.2. Approbation du devis pour la construction du nouveau terrain de football

Les décomptes pour différents projets sont présentés au conseil communal :

Étude Confluent Clerve – Wiltz à Kautenbach
Total du devis approuvé : 29.969,53€
Total de la dépense effective : 30.094,46€

Étude « Fëschtrap » - Moulin de Schuttbourg
Total du devis approuvé : 18.801,07€
Total de la dépense effective : 19.716,68€

Galerie d'Art à Lellingen
Total du devis approuvé : 229.793,00€
Total de la dépense effective : 440.077,21€

Redressement du pont « Burrebréck » à Lellingen
Total du devis approuvé : 40.000,00€
Total de la dépense effective : 39.430,57€

Tous les décomptes sont approuvés à l'unanimité.

Le devis pour l'aménagement du nouveau terrain de football se chiffrant à 1.119.222,00€ TTC est présenté au conseil communal par Monsieur l'échevin Yves Kaiser. Après l'octroi de toutes les autorisations nécessaires et l'engagement du subside de la part du Ministère des Sports, la procédure de soumission pourra être lancée. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2017, la durée du chantier est estimée à un an. Le conseil communal approuve le devis à l'unanimité.

6. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – Approbation de divers compromis

Les compromis suivants, conclus entre le collège échevinal et les propriétaires respectifs, sont soumis à l'approbation du conseil communal :

Compromis du 24/04/2017	**Les époux Weber-Kremer demeurant à Wilwerwiltz échangent gratuitement avec la commune de Kiischpelt les parcelles suivantes :**				
Propriétaire actuel	Désignation cadastrale				Contenance (ares)
M et Mme Weber-Kremer	WD	Wilwerwiltz	271/2883		0,26
AC Kiischpelt	WD	Wilwerwiltz	271/2674		0,01
					GRAUIT

Compromis du 24/04/2017	**Monsieur Luc Weber demeurant à Wilwerwiltz échange gratuitement avec la commune de Kiischpelt les parcelles suivantes :**				
Propriétaire actuel	Désignation cadastrale				Contenance (ares)
M Luc Weber	WD	Wilwerwiltz	271/2873		1,18
M Luc Weber	WD	Wilwerwiltz	271/2872		0,31
AC Kiischpelt	WD	Wilwerwiltz	271/2880		0,31
AC Kiischpelt	WD	Wilwerwiltz	271/2881		0,03
					GRAUIT

Le conseil communal approuve à l'unanimité les compromis susmentionnés.

7. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

7.1. Aires de jeux
7.2. Règlement de circulation
7.3. Approbation du règlement instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et de la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Après l'achèvement de l'aire de jeux à Pintsch et dans l'optique de sécuriser l'utilisation des aires de jeux de la commune en général, le conseil communal approuve à l'unanimité un règlement communal y afférent.

Le nouveau règlement communal sur la circulation, élaboré par un groupe de travail composé de l'ingénieur technicien de la commune et de divers membres du conseil communal, a été finalisé selon les dispositions des lois et règlements étatiques en la matière. Après lecture du texte du règlement, le conseil communal décide de le soumettre pour avis à la commission de circulation de l'État.

Selon l'avis de l'équipe régionale du Klimateam le régime des subventions communales dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des rénovation énergétiques a été révisé et adapté. Le conseil communal adopte ce nouveau régime de subventionnement à l'unanimité.

8. SUBSIDES

Le tableau ci-dessous reprend les subsides accordés à l'unanimité par le conseil communal :

Écurie Roude Léiw ASBL	**500€**
Association Alzheimer ALA	**100€**
D'Frënn vam Ourdall	**10€**
Les Amis de la Féerie du Genêt Wiltz	**125€**
Festival de Wiltz	**150€**
Noel de la Rue ASBL	**100€**

9. DIVERS

9.1. Charta „Pro Wanderregion"

9.2. Assermentation du nouveau rédacteur au service du secrétariat communal et du bureau de la population
9.3. Construction d'un réservoir d'eau potable à Alscheid (Donatus)
9.4. Extension de l'école fondamentale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer aux principes fixés par la charte « Pro Wanderregion », qui a pour but d'améliorer la qualité des sentiers pédestres afin d'augmenter la visibilité et l'attractivité de la destination touristique « Éisléck ».

Monsieur Christophe Meyers, le nouveau rédacteur au secrétariat communal et au bureau de la population prête son serment entre les mains du bourgmestre. Monsieur Meyers, âgé de 28 ans, a quitté le SIGI (Syndicat intercommunal pour la Gestion Informatique) pour entrer en service à la commune de Kiischpelt le 2 mai 2017. À côté des tâches courantes du secrétariat et du bureau de la population, il renforcera l'équipe administrative notamment dans dans le domaine de l'informatique.

Après de longues négociations avec le syndicat pour la distribution de l'eau potable DEA, le collège échevinal était contraint d'abandonner son concept d'un réservoir d'eau potable en polypropylène. En vue des doutes itérés par la DEA à l'égard du maintien de ses standards de qualité de l'eau stockée dans un réservoir de ce matériel, il a été convenu qu'un réservoir en Inox sera construit à l'endroit initialement prévu.

Le syndicat scolaire SCHOULKAUZ a approché le collège échevinal pour sonder les conditions dans lesquelles une extension des locaux de l'école fondamentale et de la maison relais serait possible. Il est vrai qu'une telle extension sera inévitable dans les années à venir, considérant l'accroissement de la population et du besoin en espace scolaire dans le cadre des nouvelles dispositions légales en la matière. Le syndicat scolaire chargera un bureau d'architecture de l'élaboration d'une première ébauche du projet d'extension.